

REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2020

(6 / 2020)

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de St Sever de Saintonge, sous la présidence de Monsieur Pierre HERVE, Maire.

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, FERREIRA Audrey, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne, RESSOUCHE Karine, TRICOIRE Nathalie et Messieurs DEMINIER Jean-Louis, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TIBURCE Jean-Michel.

Absent excusé : M. Anthony TERRIERE (pouvoir à M. HERVE)

Secrétaire : M. Jean-Louis DEMINIER

Convocation le 08 septembre 2020

Ordre du jour

- Droit de préemption urbain : DIA
- Achat de terrain : Bruno FERRARI
- Point sur les terrains éventuels pour la commune : Anthony TERRIERE
- Comptes SEMIS
- Bénévoles – Délibération et convention SMACL
- Prix des photocopies et de la location des chaises et tables de la salle des fêtes
- Fermage 2020/2021 pour le terrain : La Coudray
- Présentation de projet – Economie d'énergie groupe scolaire
- Logement communal
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

1. Droit de préemption urbain : DIA

Le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur les ventes suivantes :

- L'immeuble de Monsieur AUBERT Michel, 5 rue des Vignes.
- L'immeuble de Monsieur ILLINGWORTH Paul, 3 allée du Bois des Cots.

2. Achat de terrain : Bruno FERRARI

Monsieur FERRARI avait déjà évoqué, lors d'un précédent conseil municipal, la volonté d'une administrée de nous vendre un terrain, pour un montant de 300€, afin d'y installer une citerne incendie. Il souhaiterait que l'accord soit acté afin de pouvoir préparer un acte administratif de vente à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents, l'achat du terrain de Madame Jacqueline PAIN cadastré B 1093 de 955 m², pour un montant de **300€ TTC**.

Un acte administratif sera fait à la mairie afin d'acter cette vente.

3. Point sur les terrains éventuels pour la commune : Anthony TERRIERE

Point reporté au prochain conseil municipal (adjoint empêché).

4. Bilan des comptes SEMIS 2019

Monsieur le Maire présente le bilan et le compte de résultat de l'année 2019 du programme de construction de cinq logements locatifs sociaux construits en 1993, rue de la Nougerère. Il rappelle que la convention signée avec la SEMIS, le 2 septembre 1993, comporte une clause de garantie d'exploitation, obligeant le conseil à se prononcer chaque année sur la base des comptes annuels de l'opération.

Le conseil, après avoir pris connaissance du déficit cumulé comptabilisé par la SEMIS au 31/12/2019, qui s'élève à **10 071,89 €**, approuve, à l'unanimité des présents, les comptes de l'opération, arrêtés à cette date et confirme son engagement financier envers la SEMIS.

Monsieur le Maire présente aussi pour information, le résultat de 2019 (+ 7 417,09€), pour le programme de construction des trois autres logements, situés rue de la Nougerère. La convention ne comportant pas de clause de garantie, le conseil n'a pas à se prononcer sur ces montants.

5. Bénévoles – Délibération et convention SMACL

Madame LECLERC expose le postulat de départ. Plusieurs habitants de la commune ont proposé leurs services pour embellir la commune et entre autres choses, les berges du fleuve Charente. Cependant, faire appel à des bénévoles implique de nombreuses règles, surtout pour travailler au bord de la Charente. Tout d'abord, ils doivent être déclarer à notre assurance (qui demande des papiers d'identité, un casier vierge, une convention et une responsabilité civile pour chacun des bénévoles), la convention doit également être très détaillée car le fleuve appartient au Département et c'est en plus, un site Natura 2000.

Au vu de la complexité de la démarche, Monsieur le Maire préfère ne pas donner suite, pour le moment, à cette initiative car il serait le premier responsable si un accident survenait. De plus, les règles sont trop contraignantes.

Après avoir entendu les différents avis, le conseil municipal ne souhaite pas prendre de décision, dans l'immédiat, quant à l'intervention de bénévole au vu de la complexité de la question.

6. Délibération sur le prix des photocopies et de la location des chaises et tables de la salle des fêtes

Monsieur le Maire souhaitait mettre à jour les tarifs des photocopies ainsi qu'instaurer une location des tables et chaises de la salle des fêtes.

Cependant, il attend un retour de la trésorerie. Dans cette attente, il propose de repousser ce point à une réunion ultérieure.

7. Fermage 2020/2021 pour le terrain : La Coudray

Monsieur le Maire demande au conseil, comme chaque année, de fixer le loyer qui sera demandé à Mme et M. LYS, gérants de l'EARL « le Domaine du Lys », pour le fermage du terrain communal loué au lieu-dit « La Coudray » et cadastré ZB 64.

Le loyer peut être actualisé selon la variation de l'indice national des fermages, soit + 0,55 % pour la période de 2020 / 2021.

Le conseil, après délibération et à l'unanimité des présents, fixe le loyer à **142,93€** pour l'année **2020/2021** (loyer année passée : 142,15 € X 0,55%) et autorise le Maire à signer la convention de location temporaire.

8. Présentation de projet – Economie d'énergie groupe scolaire

Monsieur FERRARI présente son projet d'économie d'énergie pour le groupe scolaire du RPI ST SEVER / ROUFFIAC. En effet, la dépense électrique de l'école est beaucoup trop élevée, il faut donc en améliorer la consommation.

Il dévoile au conseil un PowerPoint qui leur permet de constater la forte consommation et le nombre parfois trop important, de points lumineux dans les différentes classes de notre RPI.

Il détaille également un tableau comparatif avec l'existant puis ses propositions. L'installation de LED adaptés et l'équilibre du nombre de points lumineux permettraient de diviser par deux la consommation électrique (hors chauffage). Monsieur FERRARI souhaite connaître le ressenti des conseillers.

Madame FERREIRA demande s'il ne serait pas possible de seulement changer le type de lumière (LED) au lieu de tout remplacer.

Monsieur FERRARI l'informe que oui, mais cela ne serait pas plus cher de tout changer en adaptant le nombre de points lumineux (6 par classe au lieu de 4 à 15 selon les salles actuellement).

Monsieur GABORIAUD expose un retour d'expérience personnel à ce sujet. Il a testé les deux types de point lumineux (lumière fluo-compacte et panneau LED) et a constaté que les premières sont chères et ne tiennent pas très longtemps, alors que les LED sont un peu plus chères, plus résistantes et consomment beaucoup moins d'énergie. Il se dit donc favorable à ce projet.

Monsieur FERRARI rajoute que les grilles actuelles dans les classes s'encrassent aussi plus vite que le modèle proposé dans sa présentation (encastré au plafond). De plus, l'installation sera faite par lui-même et Monsieur LEBLANC, ce qui permettra à la commune de faire des économies de main-d'œuvre.

Madame LECLERC demande si cette idée est venue d'une demande des enseignantes car il serait dommage qu'elles n'adhèrent pas au projet proposé.

Monsieur FERRARI répond que non mais que cela ne peut être que positif, toutefois, il leur présentera ses idées avant toute intervention.

Un débat est lancé concernant le type de LED car ce peut être dangereux pour la rétine des enfants. Néanmoins, il existe différentes douceurs de luminosité adaptées aux enfants.

Ensuite, avant tout investissement, il sera nécessaire d'en discuter avec le Conseil Municipal de ROUFFIAC afin de savoir s'ils souhaitent participer à cet achat.

Pour conclure, le conseil municipal autorise Monsieur FERRARI et Monsieur LEBLANC à approfondir leurs investigations et à demander les devis nécessaires à leur étude.

9. Logement communal

Monsieur HERVE informe le conseil des travaux effectués dans le logement communal. En effet, les anciens locataires sont partis mi-mars 2020 et depuis, plusieurs agencements ont été fait. La commune a acheté des détecteurs de fumée et de gaz, une dalle en zinc a été changée, la peinture des chambres a été refaite, puis la porte de garage changée. L'extérieur a également été nettoyé et débarrassé des gravats. Le montant des travaux s'élève à un peu moins de 3 000€.

Monsieur le Maire explique que de potentiels locataires ont été rappelés. Monsieur FERRARI demande quand est-ce que le logement sera mis en location ? Monsieur HERVE lui répond qu'il espère qu'il sera disponible pour le mois d'octobre.

Madame RESSOUCHE propose de mettre tout de même une annonce sur le bon coin.

Monsieur GABORIAUD estime que l'on doit être rigoureux pour l'attribution du logement et choisir parmi les postulants locataires ceux qui semblent les plus pertinents pour la commune. Suite à la demande de Madame DUPONT, il accepte de participer au choix des futurs locataires, vérifier l'offre mise en ligne et aider à remplir le bail et l'état des lieux.

10. Questions diverses

- *Annulation réunion du CCAS le 22 septembre*

Monsieur le Maire informe les membres du CCAS que la réunion du 22 septembre doit être annulée car lui et Mme PEQUIGNOT doivent assister à un conseil communautaire important le même jour à la même heure et le Maire doit être présent lors du premier conseil d'administration du CCAS.

Elle sera donc reportée au **mardi 29 septembre à 19h à la salle des fêtes** de St Sever de Saintonge.

- *Liste des nouvelles commissions de la CDA de Saintes*

La CDA de Saintes a envoyé la liste de ces 7 commissions plus une supplémentaire, pour ce nouveau mandat et a demandé à chaque commune un titulaire et un suppléant. Pour St Sever le tableau se présente comme suit :

- 1- *Urbanisme, habitat et transition énergétique* = Anthony TERRIERE / Jean-Michel TIBURCE
- 2- *Transport et mobilité* = Audrey FERREIRA / Jean-Michel GABORIAUD
- 3- *Education, petite enfance, enfance et jeunesse* = Frédérique DUPONT / Karine RESSOUCHE
- 4- *Développement économique, économie circulaire, Economie Sociale et Solidaire, transition numérique* = Pierre HERVE / Anthony TERRIERE
- 5- *Finances, ressources humaines, administration générale et équipements communautaires* = Brigitte LECLERC / Jean-Michel GABORIAUD
- 6- *Solidarité, santé et politique de la ville* = Corinne PEQUIGNOT / Nathalie TRICOIRE
- 7- *Eau et assainissement, GEMAPI, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* = Bruno FERRARI / Jean-Louis DEMINIER
- 8- Une 8^{ème} commission : *Aménagement et attractivité du territoire, tourisme* = M. HERVE demande donc si deux membres du conseil sont intéressés par cette nouvelle commission : **Mme Dominique MONDIN** se propose en tant que *titulaire* et **M. Jean-Louis DEMINIER** comme *suppléant*.

- *Devis vérification salle des fêtes + travaux*

Monsieur FERRARI avait demandé un devis supplémentaire concernant les travaux et vérifications de la salle des fêtes de St Sever (vérifications obligatoires des ERP). Sachant que Monsieur TIBURCE a déjà d'autres devis et des contrats de vérifications électriques, gaz, hotte etc., il souhaiterait que la commission travaux se réunisse pour faire un point de la situation financière de ce dossier.

Les travaux et vérifications doivent être clos pour le **02 novembre**, jour de visite du SDIS et de la gendarmerie.

Monsieur TIBURCE propose donc une réunion de la commission travaux le **jeudi 24 septembre à 18h30**.

Madame PEQUIGNOT en profite pour proposer une réunion de la commission loisirs le **jeudi 24 septembre à 19h30**.

- *Travaux SNCF*

Madame RESSOUCHE évoque avec le conseil plusieurs plaintes d'habitants de la commune de la vitesse excessive des camions qui s'occupent des travaux sur les lignes SNCF.

Monsieur le Maire répond qu'il s'est rendu sur place afin de constater ce fait. Selon lui, vu la configuration de la route, il est compliqué de rouler trop vite ; de plus, le passage n'est pas large. Toutefois, il a appelé Monsieur TOLLIS (de la SNCF) afin qu'il mette en place des panneaux « 30km/h » au niveau du « chemin du Parc ». Il a répondu au maire qu'il allait s'en occuper dès demain matin (*vendredi 18 septembre*).

Madame RESSOUCHE pense qu'il faudrait même installer des panneaux à 20 km/h. Elle demande aussi, si la route après les travaux, sera remise en état ? Monsieur TIBURCE a une réunion demain avec une personne de la SNCF et se renseignera pour cette question. Les travaux vont durer jusqu'à la fin novembre.

- *Panneau de pêche au Pont de Beillant*

Monsieur le Maire a reçu par mail une demande d'installation de panneau pour la pêche, au niveau du Pont de Beillant. Cela est l'aboutissement d'un projet de labellisation « pêche » Chaniers-Beillant. Monsieur RUGGIERI demande un accord de principe pour l'installation de ce panneau. Le conseil municipal approuve cette demande.

- *SAFER*

Monsieur HERVE évoque l'intérêt que pourrait avoir la commune à utiliser son droit de préférence pour un terrain cadastré B 591 « chaussée du Pont de Chantemerle (D 128) ». La commune doit confirmer son intérêt pour ce terrain à M. ARNAUD de la SAFER.

Plusieurs autres terrains seraient susceptibles d'être intéressants pour la commune. M. TERRIERE en parlera lors de la prochaine réunion de conseil.

- *Point sur la défense incendie*

Monsieur FERRARI fait un point au conseil concernant la défense incendie à St Sever. Il présente un plan listant les différentes bornes, en précisant que les points bleus correspondent à des bornes actives et fonctionnelles mais les rouges sont des points défectueux.

Nous avons une borne hors service à l'impasse Louise Michel depuis 2018, toutefois la commune n'en a jamais été informée. Monsieur FERRARI a envoyé un mail à M. MERCIER pour avoir de plus amples informations.

Il a également constaté 2 bouches vieillissantes vers l'Eglise et la rue de Saintonge qu'il faudra penser à changer dans les années à venir (*investissement à prévoir*).

Un débat s'en suit concernant l'obligation d'un point incendie à 400 m d'une habitation. M. HERVE trouve cela aberrant qu'il ne puisse pas y avoir certaines exceptions. Cependant, il y aurait eu des jurisprudences dans certaines communes.

De plus, Monsieur TIBURCE précise que ce ne sont pas toujours les bornes les plus proches qui sont utilisées, mais les plus pratiques et praticables. Monsieur FERRARI précise qu'effectivement cela dépend de l'intervention et de la facilité d'accès.

Monsieur le Maire rajoute que les communes auront des subventions un peu plus élevées pour se mettre aux normes avec l'augmentation des amendes de polices subventionnées par le Département de la Charente-Maritime.

- *CIID de la CDA*

Monsieur HERVE informe le conseil que la CDA de Saintes a besoin de deux noms pour sa propre Commission Intercommunale des Impôts Directs. Il propose de prendre deux noms de conseillers déjà présents dans la nôtre. Le conseil municipal trouve ce choix cohérent. Ces deux élus en seront informés dès demain.

- *Opération « Nettoyons la Nature » 2020*

Comme chaque année, la commune de St Sever participe à l'opération « Nettoyons la Nature ». Cette année c'est Monsieur TIBURCE qui s'occupe d'organiser l'évènement pour la commune, **samedi 26 septembre**. Il informe le conseil que si les bénévoles sont trop nombreux, il n'y aura pas de repas à la suite de l'opération mais un pot tous ensemble (prévention COVID-19).

- *Travaux « rue de la Nougerè » et « rue de la Tagnière »*

Les travaux « rue de la Nougerè » et « rue de la Tagnière » vont débuter le 24 septembre et se terminer au plus tard le 02 octobre 2020.

ERRATUM : Le lendemain de la réunion de conseil, Monsieur TIBURCE a eu un rendez-vous avec la société s'occupant des travaux et les a décalés à cause des vendanges. Couper la route va gêner certains agriculteurs donc Monsieur TIBURCE préfère reporter.

De plus, il informe le conseil que les travaux du SAS sont terminés et que ceux pour l'enfouissement des réseaux devraient prendre fin à la fin du mois de septembre.

- *Plaques d'égouts*

Madame RESSOUCHE demande si les plaques d'égouts route de Beillant, vont rester en dessous du niveau de la route car c'est un peu dangereux ? Monsieur TIBURCE en reparlera à Monsieur VAN KILSDONK qui s'occupe de notre commune à la direction des infrastructures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23 heures 15**.